

En cas d'absence du bénéficiaire, le signaler à la Communauté de Communes LBN, sous 48 heures au : 02.43.92.31.58

En cas d'absence non signalée, nous serons contraints de facturer le repas.

Le prix du repas servi à domicile est fixé à 8,85 euros

Un titre de recettes est établi tous les mois par la Communauté de Communes, payable à réception (au cours du mois suivant la prise des repas). Les sommes dues devront être réglées par prélèvement ou par chèque au Trésor Public de Conlie (Allée Marie Louise SOUTY - 72240 Conlie Tel : 02 43 20 50 46)



Un titre de Recettes considéré comme facture sera à envoyer :

- Chez le bénéficiaire
- Chez le Tuteur
- Chez un membre de la famille

Adresse :

Personne à contacter en cas de besoin

Lien de parenté :

Nom et prénom :

Adresse :

Commune :

N° de téléphone fixe :

N° de téléphone portable :

Observations :

Souhaitant répondre au mieux à vos attentes, les remarques concernant les menus ou la livraison des repas pourront être formulées auprès de la Communauté de Communes

A Loué, le ____ / ____ / ____

Signature du bénéficiaire du service,



Maisons de Retraite

Cuisine Centrale

Familles Rurales

&



Service
Portage de repas
à domicile

REGLEMENT INTERIEUR

Vous avez souhaité bénéficier du service Portage de repas à domicile, pour maintenir la qualité, chacun s'engage à respecter le règlement du service. Voici les modalités de fonctionnement du service et quelques consignes d'entretien à respecter

CHOIX DU MENU :

Les menus sont composés par les Maisons de retraite de Loué, de Saint Denis d'Orques et la Cuisine Centrale de Brûlon. Les menus sont distribués en début de semaine en cours.

Coordonnées du/des Bénéficiaire(s) : Monsieur / Madame

Nom et prénom:
Adresse :
Commune :
N° de Téléphone :
Date du premier repas à livrer :

Cocher si vous possédez un régime particulier* :

(*Merci de joindre le certificat médical pour une prise en compte de ces éléments)

- Sans Sel
- Sans Sucres
- Sans Résidus

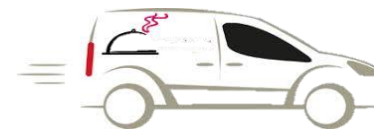
Autre :

Jours de Livraison des repas :

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi



LIVRAISON DES REPAS



La livraison des repas est assurée du lundi au vendredi (pas de livraison les jours fériés et les week-ends)

Concernant les repas confectionnés à la [Maison de retraite de Saint Denis d'Orques](#) la livraison des repas est assurée entre **11h30** et **13h00** en liaison chaude.

Les repas sont livrés en récipients isothermes permettant de préserver la qualité hygiénique et la bonne température des plats (un double récipients est utilisé pour ce service. Un jeu reste sur place avec le repas livré, celui de la veille est repris à l'occasion du portage du jour. Après chaque utilisation, les bénéficiaires devront rincer les différents éléments dans lesquels sont entreposés les repas.

Concernant les repas confectionnés à la [Maison de retraite de Loué](#) la livraison est assurée entre **8h00** et **12h00**. Les repas sont livrés dans des barquettes disposées sur un plateau. Les plats peuvent être réchauffés soit au Micro-ondes (les laisser dans leurs barquettes en faisant une incision sur le film protecteur), soit dans un four traditionnel ou une casserole après avoir retiré l'emballage.

Concernant les repas confectionnés par la [Cuisine Centrale de Brûlon](#), la livraison est assurée entre **09h30** et **11h30**. Les repas sont livrés dans des barquettes disposées dans des caisses. Les barquettes peuvent être réchauffées soit au Micro-ondes, soit dans un four traditionnel ou une casserole après avoir retiré l'emballage.

- ➔ Ces récipients ne doivent en aucun cas être mis sur le feu.
- ➔ Il est interdit de couper à l'intérieur et d'y manger.
- ➔ Ne pas utiliser d'éponge abrasive.
- ➔ Toute détérioration de matériel entraînant son remplacement sera refacturé à la personne responsable au prix coûtant.
- ➔ Le repas doit être consommé dans la journée. Aucun aliment ne doit être conservé pour le lendemain.